

COMMUNE
26160
ST GERVAIS SUR ROUBION

DELIBERATION n° 3- 2025 N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BAR COMMERCES 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

Nombre de membres en exercice : 13
ID : 026-212603054-20250318-3_2025_1-DE

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 1

Date de la convocation : 10/03/2025

Séance du 18/03/2025

Le Conseil réuni sous la présidence de Mme BONNET Annick, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. ANDEOL Hervé, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	3 889,04 €	0,00 €	3 889,04 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	16 778,56 €	20 272,33 €	17 512,71 €	18 008,75 €	34 291,27 €	38 281,08 €
Totaux	16 778,56 €	20 272,33 €	21 401,75 €	18 008,75 €	38 180,31 €	38 281,08 €
Résultats de clôture		3 493,77 €	3 393,00 €		-100,77 €	

Résultat de fonctionnement à affecter **3 493,77 €**
 Besoin de financement en investissement **3 393,00 €**
 Restes à réaliser **0,00 €**
 Besoin total de financement **3 393,00 €**

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

soit

3 393,00 € au compte 1068 en investissement
100,77 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
3 393,00 € au compte 001 Déficit d'investissement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme, le Président de séance,

Ont signé au registre des délibérations MM.....Tous les membres présents

